



## Fraude dans la chaîne d'approvisionnement au Vietnam

FSC ne saurait tolérer aucune forme de tromperie du consommateur impliquant une fraude dans des entreprises détentrices de certificats FSC.

À cet effet, FSC a demandé à Accreditation Services International l'ouverture d'une enquête sur les allégations de fraude concernant la présence de bois illégal cambodgien dans la chaîne d'approvisionnement de plusieurs entités spécifiques certifiées FSC au Vietnam.

Sur les 35 000 certifications Chaîne de contrôle du système FSC, il s'agirait d'un incident isolé qui, bien que grave, ne serait en rien révélateur d'une fraude répandue au sein du système. FSC traite cependant cet incident avec toute la diligence qu'il mérite.

FSC dispose de mécanismes spécifiques permettant de lutter contre la fraude. Ces mécanismes incluent notamment la vérification de tous les intrants et extrants d'une entreprise donnée (appelée vérification des transactions) ainsi que des contrôles spécifiques réalisés par ASI auprès des certifiés afin de s'assurer de leur conformité avec les référentiels FSC.

La vérification des transactions est un processus de comparaison puis de vérification de toutes les transactions FSC opérées dans un type de produits, un groupe de produits ou une région spécifique et pendant une période donnée, par exemple l'ensemble des déclarations déposées pour les produits en bambou certifiés FSC en 2017. La vérification des transactions constitue une exigence essentielle dans notre référentiel Chaîne de contrôle et vient renforcer nos chaînes d'approvisionnement.

Lorsque l'enquête de Accreditation Services International (ASI ; compagnie d'assurance indépendante de FSC) confirme qu'un groupe de produits ou une essence présente un risque élevé, FSC applique les exigences en matière de vérification des transactions pour les entreprises intégrant ce type de produits ou cette essence dans leur gamme. En bref, cela signifie que les entreprises concernées doivent fournir à ASI les informations concernant leurs ventes et leurs achats du type de produits en question au cours d'une période donnée.

À l'heure actuelle, les certifiés peuvent choisir parmi plusieurs options de vérification des transactions :

- La vérification peut être effectuée via un outil en ligne appelé Plate-forme de déclaration en ligne (OCP). En s'inscrivant sur cette plate-forme, de manière volontaire, les certifiés peuvent utiliser cet outil et saisir les données pertinentes de leur facture directement ainsi



que communiquer avec les fournisseurs. Les transactions sont automatiquement vérifiées lorsque les certifiés valident leur déclaration ;

- La seconde possibilité utilise également la Plate-forme de déclaration en ligne. À l'instar de la solution précédente, les certifiés s'inscrivent sur la plate-forme, communiquent avec les fournisseurs et saisissent directement les données pertinentes de leur facture. Toutefois, la vérification des transactions est effectuée par ASI plutôt que de façon automatique ;
- Par ailleurs, les certifiés peuvent opter pour un audit à distance en complétant une trame de tableur à télécharger et en l'envoyant à leurs organismes certificateurs ;
- Finalement, les certifiés peuvent choisir de réaliser un audit sur site dans le cadre duquel les informations sur les transactions sont collectées manuellement par l'auditeur qui les transmet à ASI pour vérification.

Les contrevenants sont sanctionnés dans le système FSC. Une fraude affectant les matériaux certifiés FSC entrant dans la gamme d'une entreprise certifiée Chaîne de contrôle peut entraîner la perte de la certification.

FSC peut agir contre les contrevenants en prenant des mesures telles que la suspension ou la révocation immédiate d'un certificat conformément à l'accord de licence FSC. Par cette sanction, l'entreprise se voit finalement interdire le négoce de tout produit estampillé FSC.

À titre de ressource supplémentaire pour lutter contre l'illégalité, FSC dispose d'un mécanisme connu sous le nom de FSC Policy for Association qui spécifie les activités inacceptables que les entreprises certifiées doivent s'engager à éviter, y compris les activités qui n'entrent pas dans le cadre de leur statut de certifié. Cette mesure de sécurité vise à garantir que les certifiés FSC ne sont pas impliqués dans des activités illégales dans la conduite de leurs affaires même si ces activités ne concernent pas directement la certification.

Si une fraude commise par un certifié FSC a entraîné (ou entraîne) un commerce de bois illégal ou un abattage illégal (ou toute autre activité illégale conformément aux dispositions de la politique d'association de FSC), cette garantie est applicable et peut donner lieu à une enquête qui pourra à terme entraîner des sanctions à l'encontre du certifié.

Récemment, l'accord de licence d'un producteur de charbon polonais, Dancoal, a été suspendu sur la base de preuves confirmant qu'il mélangeait des produits non certifiés FSC avec des matériaux FSC. Cette mesure rapide de FSC montre que la fraude est proscrite dans le système.

###